



République Française
Département du Bas-Rhin
COMMUNE DE HARSKIRCHEN
6 rue de Fénétrange
67260 – Tél. 03 88 00 90 83
E-mail : contact@harskirchen.com

ARRETE MUNICIPAL N° 13/2024

Le Maire de Harskirchen,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2542 1 à L.2542-4,
Vu la visite de l'APAVE sur les lieux en date du 26 03 2024,
Vu les recommandations de l'APAVE suite au rapport établi le 06 06 2024 par Monsieur Thierry BUCHLER,
Considérant la nécessité d'assurer la sécurité suite aux risques et l'urgence de la situation,

CONSIDERANT que pour des raisons de sécurité, il convient d'interdire la circulation sur le pont Chemin route du Neuweyerhof à Harskirchen aux grumiers et poids lourds forestiers et agricoles, en raison de l'état de la structure qui risque l'effondrement ;

ARRETE :

Article 1 : L'accès sur le pont Chemin route du Neuweyerhof à Harskirchen est interdit aux grumiers et poids lourds forestiers et agricoles à compter de ce jour et jusqu'à nouvel ordre.

Article 2 : En cas de non-respect de l'article 1, les contrevenants seront sanctionnés par des procès-verbaux et poursuivis conformément à la loi.

Article 3 : Le présent arrêté sera porté à la connaissance des usagers par voie d'affichage en Mairie ainsi qu'aux entrées des chemins d'accès de la forêt.

Une ampliation sera envoyée à :

- l'APAVE,
- l'agent ONF chargé de la gestion forestière,
- le Maire de la commune d'Altwiller,
- le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Sarre-Union,
- le Commandant du Centre de Secours de Sarre-Union,
- le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin,
- les locataires de chasse
- groupement forestier Les Héliades
- groupement forestier Weyerbach

A Harskirchen, le 13 08 2024

L'adjoint,
KIRCHER Jean-Paul